



PROCEDURE : DELIVRANCE DU CDN EXPORT

Réf. : P-DSA-900-AIR

Processus : Aéronefs / Navigabilité des Aéronefs
Version : 02
Date de création : 27/09/2009

	Nom	Fonction	Date	Visa
Rédacteur	Groupe de Travail	-	-	-
Vérification	K.MOUNJI	CHEF DE DIVISION DSA	19 SEP. 2016	
Approbation	Z.BELGHAZI	DIRECTEUR DE L'AERONAUTIQUE CIVILE	20 SEP. 2016	

SOMMAIRE

Corps de la procédure :

1. REFERENCES REGLEMENTAIRES
2. LA DEMANDE
3. PRESENTATION DE L'AERONEF ET DU DOSSIER PAR LE POSTULANT
4. INTERVENTION DE LA DAC
5. RAPPORT
6. DEVELOPPEMENT DES POINTS SPECIFIQUES
 - 5.1. Aéronef muni d'un CDN spécial
 - 5.2. Entretien
 - 5.3. Vol de contrôle
 - 5.4. Conditions d'importation dans le pays de destination
 - 5.5. Mention sur le CDN export des moteurs et des hélices
 - 5.6. Réserves sur le CDN export
 - 5.7. Attestations ultérieures
 - 5.8. CLN export
 - 5.9. Intervention à l'étranger
7. ANNEXE 1

DIFFUSION

Points documentaires

Historique des versions :

Date	Version	Motif de la modification	Rédacteur
27/09/2009	01	Création	Groupe de Travail
06/09/2016	02	Amélioration	Groupe de Travail

Niveau de diffusion : Interne Externe Confidentiel

